



28-2023

DELIBERATION N°13
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 14 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-deux, le 14 mars 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 10 mars 2023

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, , Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE

Absents excusés : Serge LOMBARDIN (pouvoir F. MILLET), Hervé DUQUESNE

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : convention avec le SIEL implantation objet connecté

M. le maire informe :

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal,

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

Cela étant exposé, Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE

ARTICLE UN : APPROUVE l'implantation d'un (ou plusieurs) équipement(s) technique sur la commune de Saint Georges Haute Ville

ARTICLE DEUX : AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

ARTICLE TROIS : AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité. **14 VOIX SUR 14 EXPRIMEES**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue circular official stamp of the commune of Saint-Georges-Haute-Ville is overlaid with a blue ink signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE' and 'LE MAIRE'.

Transmis au représentant de l'Etat le : 21 /03 /2023

La secrétaire, Sandrine MARECHET

sera Publiée et mise en ligne à compter du 23 /03/2023

Le maire atteste que la présente délibération

